



Pôle solidarité enfance
Direction santé parentalité petite enfance

**DEMANDE DE RENOUELEMENT
D'AGREMENT
D'ASSISTANT MATERNEL**

**RECAPITULATIF
PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR
avec le formulaire CERFA
de demande de renouvellement d'agrément**

- ▶ **Certificat médical établi par le médecin traitant habituel du candidat.**
- ▶ **Copie d'une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport).
- ▶ **Copie d'un justificatif de domicile** (titre de propriété, quittance de loyer...).
- ▶ **Fiche de renseignements pour la demande de bulletin n°2 pour tous les majeurs vivants au domicile (1 fiche par majeur)**
- ▶ **Copie du titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle**, pour les personnes de nationalité étrangère hors pays membres de l'Union européenne ou de l'espace économique européen (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre -partie grecque-, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège).
- ▶ **Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** souscrite pour couvrir les dégâts causés ou subis par les enfants accueillis.
- ▶ **Attestation de suivi à la formation obligatoire**, mentionnant la présentation à l'épreuve de l'unité professionnelle « prise en charge de l'enfant au domicile » du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance, pour les assistants maternels agréés depuis le 1^{er} janvier 2007 (sauf dispense).
- ▶ **Planning de garde des enfants accueillis.**

▶ **Copie de l'attestation de visite annuelle pour les appareils de chauffage établie par un professionnel** (hors chauffage électrique), ou/et la copie du certificat de ramonage établi par un professionnel, selon vos conditions de chauffage.

▶ **Si vous avez une piscine avec un bassin enterré ou semi-enterré : copie de la note technique et de la facture attestant d'un dispositif de sécurité (normalisé, obligatoire) fournies par le constructeur ou l'installateur,**

▶ **Si votre logement est antérieur au 01/01/1949 :**

Vous êtes propriétaire :

▪ achat avant le 16 juillet 2006 : transmettre un **document attestant de la date d'acquisition.**

▪ achat après le 16 juillet 2006 : transmettre obligatoirement la **copie du constat du risque d'exposition au plomb** (CREP) remis lors de la signature de la vente (avec attestation travaux réalisés le cas échéant).

Vous êtes locataire :

▪ avant le 12 août 2008 : transmettre un **document attestant de la date de location.**

▪ après le 12 août 2008 : transmettre obligatoirement la **copie du CREP** remis par le propriétaire lors de la signature du bail (avec attestation travaux réalisés le cas échéant).

Un constat complémentaire du risque d'exposition au plomb (CREP) pourra être demandé, au cas par cas, en fonction de l'état des lieux constaté lors de l'évaluation par la puéricultrice.
